

N°03/05.2013

PRÉAVIS N° 03/05.2013

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis composée de : Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski, et Olivier Jeanneret, s'est réunie le mercredi 24 avril 2013, à la salle de conférences de la PRM, Pl. Saint-Louis 2, à Morges, en présence de Messieurs Daniel Buache, Florian Châtelain, Jean-François Person, tous délégués du Comité de direction, ainsi que de Monsieur Hervé Baer, chef des Services généraux de la PRM.

Monsieur Roger Burri, membre du Comité de direction, était excusé.

Les suppléants ont aussi participé à cette séance, à titre informel et voix consultative.

2 SITUATION

Le premier rapport sur les comptes de l'exercice pour l'année 2012 présente la particularité de regrouper à la fois la 1^{ère} partie de l'année sur l'ancienne organisation Sécurité Région Morgienne et la 2^{ème} partie de l'année sur la nouvelle organisation, officiellement en fonction depuis le 1^{er} juillet 2012, Association de communes Police Région Morges (appelée par la suite PRM).

Bien que l'Association soit réellement officialisée depuis le 1^{er} juillet 2012, les comptes qui nous sont présentés, et sur lesquels nous devons nous prononcer, comprennent un fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Par ailleurs la comparaison budget 2012 et comptes de fonctionnement 2012 est très difficile.

En effet le budget 2012 est en fait celui des demandes d'adhésion à la PRM et les postes mentionnés ne correspondent pas véritablement aux chapitres et ventilation du plan comptable de fonctionnement 2012, qui a dû être fortement révisé et différemment ventilé pour correspondre aux nouveaux besoins de fonctionnement.

3 QUESTIONS

La commission s'est attachée à faire une analyse circonstanciée et s'est plus particulièrement arrêtée sur les points et comptes suivants :

3.1 *QUESTION 1*

La légalité de présenter des comptes de fonctionnement PRM sur l'entier de l'année 2012, alors que la PRM est constituée et en fonction officiellement depuis le 1^{er} juillet 2012, avec des statuts bien différents que ceux de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, sous l'organisation Sécurité Région Morgienne, rattachée à la Commune de Morges et avec des contrats de prestations auprès des Communes de Préverenges et Tolochenaz.

Bien que les Autorités des Communes membres de l'Association de communes PRM aient entériné leur adhésion et les différentes Municipalités et le Comité de direction aient admis cette procédure, la commission a voulu que ce soit clair et sans ambiguïté pour la validité des comptes de fonctionnement, tels que présentés, ainsi que pour son mandat.

Sur demande de la commission de gestion, le Comité de direction a sollicité un avis de droit dont voici la réponse :

- Par l'acceptation du préavis, les partenaires ont accepté le cadre financier et le budget pour l'année 2012 (et non partiellement).

3.2 *QUESTION 2*

Les comptes de fonctionnement 2012 ne devraient-ils pas être comparés avec le budget 2012, qui est en fait le budget établi lors des demandes d'adhésions à la PRM ?

Nous attendons une comparaison par chapitre entre le budget 2012 et les comptes de fonctionnement 2012.

3.3 *QUESTION 3*

Comptes 60000.3161.00 Loyers DR-Yersin

Comptes 60000.3161.01 à 02 Loyers Saint-Louis

Comptes 60000.3161.02 à 02 Loyers Saint-Prex

Pour quelle raison sont-ils comptabilisés à raison de 50 % ?

3.4 *QUESTION 4*

Compte 60000.4521.00 Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles

Sur quelles bases sont calculées les charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles ?

3.5 QUESTION 5

Compte 60000.4521.01 Mise à disposition des infrastructures facturées aux communes pour les tâches optionnelles

Sur quelles bases est calculée la mise à disposition des infrastructures pour les tâches optionnelles ?

3.6 QUESTION 6

Compte 60000.4510.00 Remboursements du Canton

Comment expliquer ce compte ?

3.7 QUESTION 7

Compte 6000.3155.02 Achat véhicules de police

Il semble que l'on ait acheté un ou plusieurs véhicules pour un montant total de CHF 69'842.00, sans avoir ni budget, ni préavis. Nous avons voté un préavis pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 seulement.

Pourquoi se trouve-t-on dans une telle situation ?

3.8 QUESTION 8

Compte 60000.3185.05 Prestations à d'autres communes

Détails, explications ?

3.9 QUESTION 9

- Comptes 6000.3185.00 Prestations services transversaux "Informatique" Postes de travail
- Comptes 6000.3185.01 Prestations services transversaux "Informatique" Logiciels et infrastructures
- Comptes 6000.3185.02 Prestations services transversaux "finances"
- Comptes 6000.3185.03 Prestations services transversaux "ressources humaines"
- Comptes 6000.3185.04 Prestations services transversaux "archives"

Détails, explications ?

3.10 QUESTION 10

Comptes 6000.3313.00 Amortissement dépenses d'équipement CHF 435'980.45

- Nous attendons une liste des amortissements dépenses d'équipements réalisés en 2012.

- Nous attendons une liste du matériel et équipements repris des polices de Morges ainsi que de Saint-Prex.
- Achat véhicules de police, liste, montant et durées des amortissements.

3.11 QUESTION 11

Suite au manque d'effectifs, quels sont les prestations qui sont pénalisées ?

Vous trouverez, en annexe, les réponses et explications du Comité de direction PRM à ces différents points, questions et demandes de précisions.

La commission est satisfaite et accepte les réponses communiquées pour les différents points, questions et demandes de précisions complémentaires.

4 APPRÉCIATION

En se référant à la réponse du Comité de direction et sur les conclusions de l'organe de révision des comptes **pwc**, la commission peut donc valablement, en toute légalité, exécuter son mandat et statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Les comptes du service de Police pour l'exercice 2012 présentent des charges et des recettes équilibrées, puisque les dépenses et les recettes sont compensées pour chaque commune partenaire.

Nous pouvons constater qu'il nous est présenté, pour l'année écoulée, une diminution des montants facturés aux communes partenaires par rapport aux montants acceptés dans les préavis de demandes d'adhésion à la PRM.

Cette diminution provient essentiellement du fait que les postes liés à la fonction d'agent de police n'ont pas pu être repourvus, suite à la difficulté de trouver des collaborateurs déjà formés ou à former.

Les comptes 2012 laissent apparaître que les lignes fixées pour les tâches communes dans le préavis d'adhésion à la PRM sont respectées.

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2012 seront remboursés auprès de chaque commune partenaire, afin que les comptes communaux respectifs reflètent l'exactitude des charges de fonctionnement.

La commission tient à relever qu'au regard de l'exercice écoulé, une saine gestion au quotidien vient lever la crainte qu'une régionalisation sécuritaire voulue et qui réponde aux attentes souhaitées, ne soit pas une charge non contrôlée et en surcoût.

Les liens tissés avec tous les partenaires sont bénéficiaires à une saine gestion sécuritaire et financière.

5 COMMENTAIRES ET REMARQUES

5.1 *COMMENTAIRES ET REMARQUES DES DÉLÉGUÉS RESPECTIFS DES COMMUNES PARTENAIRES*

5.1.1 COMMUNE DE MORGES

Voir annexe N° 1 du présent préavis.

5.1.2 COMMUNE DE PRÉVERENGES

Pas de commentaires ou remarques.

5.1.3 COMMUNE DE SAINT-PREX

Pas de commentaires ou remarques.

5.1.4 COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Pas de commentaires ou remarques.

Pour rappel, la teneur de l'art. 58 du Règlement de fonctionnement du Conseil Intercommunal : "Lorsque la discussion porte sur un objet optionnel, seuls les délégués des communes concernées prennent part au vote". En conséquence la commission demande de procéder selon l'ordre d'adoption suivant :

1. pour les délégués de la Commune de Morges :
d'approuver les comptes 2012 et le bilan pour les tâches optionnelles ;
2. pour les délégués de la Commune de Tolochenaz :
d'approuver les comptes 2012 et le bilan pour les tâches optionnelles ;
3. pour tous les délégués (Conseil intercommunal complet) :
d'approuver les comptes 2012 et le bilan du service de police représentant des charges à hauteur de CHF 8'818'580.94 et des recettes pour un montant de CHF 4'079'365.58.

La différence pour les charges communes de CHF 4'739'215.36 est répartie entre les communes partenaires selon la clé de répartition.

Cet ordre d'adoption est indispensable, puisque les coûts des services de polices communs à toutes les communes partenaires dépendent des tâches optionnelles effectuées.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,

- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter les comptes 2012 et le bilan de la manière suivante :

1. pour les délégués de la Commune de Morges :
d'approuver les comptes 2012 et le bilan pour les tâches optionnelles ;
2. pour les délégués de la Commune de Tolochenaz :
d'approuver les comptes 2012 et le bilan pour les tâches optionnelles ;
3. pour l'ensemble des délégués :
d'approuver les comptes 2012 et le bilan du service de police représentant des charges à hauteur de CHF 8'818'580.94 et des recettes pour un montant de CHF 4'079'365.58.

La différence pour les charges communes de CHF 4'739'215,36 est répartie entre les Communes partenaires selon la clé de répartition ;

4. d'approuver les comptes 2012 et le bilan tels que présentés par le Comité de Direction ;
5. de donner décharge au Comité de Direction de sa gestion financière pour l'année 2012 ;
6. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat pour 2012.

Pour la commission de gestion :

Madame : Carine Tinguely, membre – Saint Prex

Messieurs : Richard Bouvier, membre– Morges

André Cegielski, membre– Préverenges Président/Rapporteur

Olivier Jeanneret, membre – Tolochenaz

au nom de la commission
le président-rapporteur

André Cegielski

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 28 mai 2013.

Annexe(s) : Commentaires et remarques pour la Commune de Morges
Réponses aux questions de la Commission de gestion
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2012